

CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Mardi, le 6 juin 2023 à 9.00 heures
en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance publique

1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'exercice 2023-2024
2. Regional Museksschoul Syrdall : organisation scolaire provisoire de l'exercice 2023-2024
3. Allocation de subsides ordinaires
4. Inscription de crédits supplémentaires
5. PAP « 6-8 Route de Luxembourg » – Convention et projet d'exécution
6. Approbation d'un devis relatif à l'éclairage public du parking « Gréin » en LED
7. Approbation d'un projet de morcellement – rue des Jardins
8. Nouvelle dénomination du parc « Brill »
9. Approbation de deux contrats de bail
10. Approbation de la convention « Services pour Jeunes » pour l'année 2023
11. Approbation d'un avenant à la convention « Services pour jeunes »
12. Approbation d'un compromis de vente
13. Approbation d'une décision prise par le conseil d'administration de l'Office social commun de Remich

B. Séance à huis clos

14. Prolongation du service provisoire de deux fonctionnaires communaux
15. Nomination d'un fonctionnaire communal
16. Organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2023-2024 : affectation des enseignants

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

Remich, le 30 mai 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

